

Commune de Braine-le-Château

# AVIS URBANISME

L'administration communale fait savoir que *la S.A. MONSEU RECYCLING, représentée par Madame Adeline MONSEU, Administrateur,*

dont les bureaux se trouvent à *1440 Braine-le-Château, rue de Tubize 135*

a introduit une demande de permis d'urbanisme

ayant trait à un terrain sis *rue de Tubize 102 à 1440 Braine-le-Château*

cadasté *1ère division, section E/2, sous les numéros 402/a/2 et 402/B/2*

Le projet consiste en : **LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE "LA FILATURE" EN SURFACES COMMERCIALES ET L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DE 125 PLACES**

et présente les caractéristiques suivantes :

- *la profondeur de construction est supérieure à 15 m (à partir de l'alignement) et dépasse de plus de 4 mètres l'arrière des bâtiments situés sur les parcelles contiguës [CWATUP art. 330, 2°];*
- *l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment en magasin dont la surface nette de vente est supérieure à 400 m. [CWATUP art. 330, 3°];*
- *l'intervention sur une voirie publique de la Région classée en réseau interurbain (RESI) [CWATUP art. 330, 13°];*

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **lundi 26 septembre 2016** au **mardi 11 octobre 2016** (à 12h00 au plus tard).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **mardi 11 octobre 2016** de **11h30** à **12h00** à *la maison communale de Braine-le-Château (salle du Conseil), rue de la Libération 9.*

Le dossier peut être consulté à *la maison communale de Braine-le-Château (service urbanisme), rue de la Libération 9, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h00 à 16h00 ou sur rendez-vous.*

Des explications techniques seront fournies le **samedi 1er octobre 2016** à **9h30** à la maison communale de Braine-le-Château (service urbanisme), rue de la Libération 9.

A Braine-le-Château, le 21 septembre 2016

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. LENNARTS

A. FAUCONNIER

Avis adressé aux **occupants** des immeubles et aux **propriétaires** des terrains situés dans un rayon de 50 mètres

(Affichage : du 26/09/16 au 11/10/16 inclus)